Mémoire conjoint au Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration sur l'immigration, les réfugiés et la citoyenneté

concernant

l'étude des répercussions de la COVID-19 sur le système d'immigration

par

Couleur de la pauvreté – Couleur du changement, la Chinese & Southeast Asian Legal Clinic, le Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants et la South Asian Legal Clinic of Ontario

Novembre 2020

I. INTRODUCTION

Couleur de la pauvreté – Couleur du changement (COP-COC) est une initiative communautaire en Ontario, au Canada. Elle fait intervenir des particuliers et des organisations qui travaillent à la création de capacités communautaires pour s'attaquer à la racialisation de plus en plus marquée de la pauvreté et à l'intensification correspondante de l'exclusion sociale et de la marginalisation des collectivités racialisées (les Autochtones et les personnes de couleur) de l'Ontario.

La CSALC, l'OCASI et la SALCO sont des membres fondateurs du comité directeur de Couleur de la pauvreté – Couleur du changement.

La Chinese & Southeast Asian Legal Clinic (CSALC) est une clinique communautaire juridique dont le mandat est de fournir des services juridiques gratuits aux membres à faible revenu des communautés chinoise et de l'Asie du Sud-Est en Ontario. Outre l'offre de services juridiques, la CSALC s'investit également dans la défense systémique pour promouvoir les droits des immigrants, des collectivités racialisées et des autres membres défavorisés de la société. La CSALC a un statut consultatif auprès de l'ECOSOC à l'ONU.

Le Conseil ontarien des organismes de service aux immigrants (Ontario Council of Agencies Serving Immigrants (OCASI)), voix collective du secteur des services aux immigrants et réfugiés en Ontario, est un conseil d'organismes autonomes qui fournissent des services aux immigrants et aux réfugiés dans la province. Créé en 1978, l'OCASI compte 22 organismes membres dans l'ensemble de l'Ontario. Il a pour mission d'obtenir l'égalité, l'accès et la pleine participation des immigrants et des réfugiés dans tous les aspects de la vie canadienne.

La South Asian Legal Clinic of Ontario (SALCO) est un organisme à but non lucratif de l'Ontario qui a été fondé dans le but d'améliorer l'accès à la justice pour les citoyens originaires d'Asie du Sud à faible revenu. Depuis 1999, la SALCO œuvre à répondre aux besoins croissants des citoyens originaires d'Asie du Sud de manière adaptée sur le plan culturel et linguistique. En tant que centre spécialisé financé par Aide juridique Ontario, la SALCO offre des conseils, des services de préparation de dossiers ou des services de représentation juridique dans divers domaines du droit social.

Les représentants de la CSALC, de l'OCASI et de la SALCO ont tous comparu à de nombreuses reprises devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, et d'autres comités parlementaires ou sénatoriaux, pour s'exprimer sur des sujets qui concernent les immigrants, les réfugiés et les communautés racialisées.

II. CHANGEMENTS POSITIFS DEPUIS LA COVID-19

La pandémie a eu de nombreux effets désastreux, particulièrement sur les personnes les plus marginalisées de notre société. Mais elle a aussi modifié considérablement la façon dont les gouvernements s'acquittent de leur mandat et a eu certains effets positifs de manière inattendue.

Dans le contexte de l'immigration, cela sous-entend par exemple :

- des délais de traitement beaucoup plus rapides pour certains types de demandes (p. ex. délivrance des permis de travail, certaines approbations de demandes pour des raisons d'ordre humanitaire et certaines approbations de multiples projets pilotes comme le permis de travail ouvert pour les travailleurs vulnérables et le permis de séjour temporaire pour les victimes de violence familiale);
- moins de personnes en détention liée à l'immigration, des détentions plus courtes et une plus grande volonté à mettre en œuvre des solutions de rechange à la détention;
- l'interruption temporaire de la plupart des expulsions donnant ainsi à plus de personnes non admissibles à l'examen des risques avant renvoi la possibilité d'avoir accès au processus après un délai supplémentaire;
- un délai plus long permettant à ceux qui ont perdu le statut de résident temporaire de rétablir leur statut;
- une prestation de soins de santé par les provinces et territoires étendue aux personnes ayant un statut précaire ou sans statut d'immigrant, aux travailleurs, aux étudiants étrangers et à d'autres qui n'ont pas droit aux services.

La COVID-19 a montré qu'il est possible d'administrer le programme d'immigration du Canada différemment tout en obtenant des résultats positifs et constructifs pour les personnes, les collectivités et la société canadienne. IRCC et l'ASFC devraient trouver des moyens de rendre permanents de tels changements positifs à court terme.

III. PROBLÈMES SYSTÉMIQUES PERSISTANTS AU SEIN DU SYSTÈME D'IMMIGRATION

La COVID-19 a mis au jour et exacerbé les injustices présentes depuis longtemps dans la société canadienne, causées par un racisme structurel et systémique et d'autres formes de discrimination.

Ces injustices sont ressenties plus durement par les personnes avec un statut précaire ou sans statut d'immigrant, y compris les réfugiés, les travailleurs migrants et les étudiants étrangers. Si les gouvernements se sont montrés sensibles en réaffectant des ressources pour tenir compte des difficultés éprouvées par certains groupes, ils en ont ignoré d'autres ou ont en réalité détourné les ressources d'autres groupes qui en ont aussi désespérément besoin.

Parrainage des parents et des grands-parents

Le gouvernement fédéral a pris des mesures pour accélérer les demandes de parrainage d'un époux, ce qui est un geste louable. Parallèlement, le programme de parrainage des parents et des grands-parents a été suspendu pendant des mois.

Le programme a maintenant repris pour les nouveaux demandeurs, mais demeure soumis à un quota arbitraire et à un système de loterie qui l'est tout autant. Le gouvernement a récemment annoncé qu'il permettra l'entrée de membres de la famille élargie et assouplira temporairement l'exigence du revenu vital minimum. L'exigence du revenu vital minimum et l'augmentation ultérieure de 30 % ont causé énormément de difficultés à bien des résidents canadiens. Les Canadiens racialisés sont surreprésentés dans les personnes à faible revenu au Canada, et ils ont été touchés de manière disproportionnée par une telle règle. Tant que le Canada ne mettra pas fin au désavantage structurel et à l'inégalité du revenu, les Canadiens racialisés, en particulier les femmes racialisées, seront disproportionnellement exclus du regroupement familial.

Retards dans le traitement des demandes

Presque tous les volets de l'immigration, des réfugiés, des étudiants étrangers et des travailleurs migrants présentent des retards. Pour bon nombre, les retards existaient même avant la pandémie. Une grande préoccupation pour tous les volets est que les enfants à charge dépassent l'âge d'admissibilité et ne puissent plus être parrainés.

Délais de traitement inéquitables

Les délais de traitement dans le monde ne sont pas équitables, particulièrement pour les pays comptant une population racialisée considérable. Il a été porté à notre attention que des demandes de répondants racialisés auraient été soumises à des exigences et un examen plus rigoureux, par exemple des preuves supplémentaires de liens familiaux comme des tests ADN. Celles-ci peuvent être coûteuses, laborieuses et parfois impossibles à obtenir particulièrement en ce moment alors que nombre de services et d'installations dans le monde ont été fermés en raison de la pandémie. Malgré de

nombreuses demandes, IRCC n'a toujours pas publié les délais de traitement sur son site Web.

Coordination inadéquate pour l'établissement

Des membres de la famille, dont le parrainage a été approuvé, ne peuvent toujours pas venir au Canada dans la plupart des cas en raison de l'interdiction de voyager ou de la difficulté à prendre les mesures nécessaires. De nombreuses familles à l'étranger n'ont pas pu savoir ce qui se passera à l'expiration de leur visa pour s'établir au Canada ou comment et quand un nouveau visa leur serait délivré pour leur permettre de s'établir. Beaucoup de ces mêmes familles ont déjà quitté leur emploi et laissé domiciles et études en vue de leur arrivée au Canada et se trouvent maintenant dans une impasse.

Carte de résident permanent

Les renouvellements de la carte de résident permanent sont également retardés. Certains résidents permanents, dont la carte a expiré, sont coincés à l'extérieur du Canada, sans espoir de retour. La plupart, si ce n'est la totalité, des ambassades sont toujours fermées, et les résidents permanents en détresse ne peuvent obtenir de l'aide nulle part.

Travailleurs migrants

La vulnérabilité des travailleurs migrants a été mise au grand jour avec le nombre ahurissant d'éclosions dans les fermes et usines de tout le Canada qui ont entraîné des pertes de vie dévastatrices. Et malgré tout, les gouvernements fédéral et provinciaux ont tardé à mettre en œuvre des mesures pour les protéger de toute nouvelle exploitation et d'autres préjudices.

Violence envers les femmes

Les incidents de violence familiale sont montés en flèche, particulièrement parmi les femmes prises au piège dans une relation de maltraitance en raison de leur statut d'immigrante. Pourtant, de plus en plus de femmes victimes de mauvais traitements se voient refuser le statut dans le cadre des projets pilotes visant expressément à répondre à leurs besoins.

Accès aux prestations

Des enjeux de longue date, par exemple le refus d'accorder l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) aux parents ayant un statut d'immigrant précaire, restent inchangés, ce qui laisse les femmes vivre dans la pauvreté avec encore moins de ressources pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

Les étudiants étrangers sont exclus des programmes d'aide financière aux étudiants pendant que la plupart des gens en situation précaire se voient refuser l'accès à toutes les prestations fédérales liées à la COVID-19, et ils se retrouvent ainsi sans moyens de subsistance.

Interdiction des demandeurs d'asile

Pour ce qui est des réfugiés, l'interdiction de voyager a signifié une fermeture complète de nos frontières aux personnes demandant l'asile. Parallèlement, le gouvernement fédéral continue de s'opposer à une décision éclairée et accueillie favorablement de la Cour fédérale déclarant inconstitutionnelle l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs qui restreint l'entrée des demandeurs d'asile qui cherchent à traverser la frontière à partir des États-Unis.

Taux de regroupement familial et retards

Les taux de regroupement familial d'IRCC sont considérablement inférieurs au nombre de personnes acceptées chaque année pour la résidence permanente, ce qui entraîne d'importants retards dans la réunification des familles pour toutes les catégories. Les retards touchent particulièrement les familles de réfugiés qui se heurtent généralement à des restrictions beaucoup plus rigoureuses et des obstacles en matière de voyage, d'entrée et de sortie dans les pays où les membres de la famille peuvent être en résidence temporaire ou d'asile. Les effets conjugués des faibles chiffres, des retards existants dans le traitement et des retards liés à la COVID-19 ne feront qu'allonger les délais du regroupement familial.

Mesures de protection spéciales à Hong Kong

Bien que le gouvernement ait fait une annonce spéciale pour surmonter la crise politique à Hong Kong, seules les personnes de niveau universitaire et qui possèdent une expérience de travail essentielle ont accès au permis de travail ouvert de cinq ans, ce qui exclut, par conséquent, la grande majorité des militants du mouvement prodémocratie à Hong Kong, notamment les étudiants au secondaire, les personnes sans études universitaires et les personnes qui occupent un emploi de col bleu ou exercent des métiers. En revanche, la décision de lever l'interdiction d'accès d'un an à l'examen des risques avant renvoi pour les demandeurs déboutés de Hong Kong est une nouvelle bien accueillie, qui devrait être élargie à tous les demandeurs d'asile déboutés, indépendamment d'où ils viennent.

Détention

Même si la détention a été passablement limitée par la pandémie de COVID-19, le Canada n'a pas encore fait voter une loi pour mettre fin à la détention liée à l'immigration d'une durée indéterminée, y compris la détention des enfants.

Programmes pilotes de résidence permanente

Le gouvernement fédéral a lancé plusieurs programmes pilotes de résidence permanente visant diverses catégories limitées de travailleurs migrants et de personnes ayant un statut d'immigrant précaire. Ils comprennent des programmes pour les travailleurs de la construction et agricoles, les aides familiaux et, tout récemment, les demandeurs d'asile déboutés à Montréal travaillant dans les soins de santé et de longue durée durant la pandémie de COVID-19. Tous ces programmes comportent d'importantes restrictions qui excluent des demandeurs, comme des niveaux de langue supérieurs à ceux exigés pour la citoyenneté canadienne. Les demandeurs exclus de ce fait occupent généralement des emplois peu rémunérés et peu spécialisés, même si

ces emplois sont jugés comme étant essentiels à l'économie canadienne, particulièrement en temps de pandémie.

D'autres personnes ayant un statut d'immigrant précaire qui ont continué à occuper des emplois à risque élevé d'exposition à la COVID-19 pendant la pandémie ou celles qui ont perdu leur emploi à la suite de fermetures liées à la pandémie n'ont aucun moyen de demander la résidence permanente.

IV. RECOMMANDATIONS

S'il existe une leçon à tirer de la pandémie, c'est que nous ne pouvons plus maintenir le statu quo ni maintenant ni jamais. La COVID-19 devrait tenir lieu d'avertissement : pour la survie de l'humanité, nous devons tous travailler ensemble, prendre soin les uns des autres et nous soutenir mutuellement, surtout ceux qui sont les plus marginalisés et défavorisés. Le principe vaut que nous parlions de reconstruire notre économie ou de réformer nos systèmes d'immigration et de protection des réfugiés.

La formule « rebâtir en mieux » doit s'appliquer à tous ceux qui vivent au Canada, pas simplement à ceux dont une certaine couleur de la peau, la race, le genre, le statut d'immigration, les capacités et d'autres facteurs leur confèrent par hasard des privilèges.

Pour rebâtir nos systèmes d'immigration et de protection des réfugiés en mieux, nous demandons au Comité d'adopter les recommandations suivantes pour le ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté et le ministre de la Sécurité frontalière et de la Réduction du crime organisé.

Dans l'immédiat :

- Accélérer le traitement de toutes les demandes de prorogation pour les résidents temporaires (permis de travail, visiteurs, étudiants) pour qu'ils puissent continuer de visiter le Canada ou d'y travailler ou y étudier.
- Émettre des directives claires sur la validité du NAS d'une personne qui a un statut implicite (Service Canada ne renouvellera pas un NAS sans permis de travail valide). Cela atténuera le risque de perte d'emploi pour de nombreuses personnes dont l'employeur pourrait croire que leur NAS n'est pas valide pendant qu'elles attendent qu'IRCC traite la prolongation du permis de travail.
- En collaboration avec les organismes communautaires, élaborer un manuel d'utilisation clair et efficace à l'intention des agents d'immigration pour comprendre la violence dans le milieu de travail et comment les éléments de preuve de mauvais traitements devraient être appliqués dans le cadre du traitement des demandes d'immigration.
- En collaboration avec les groupes militant en faveur des droits de la personne, élaborer un programme de refuge sécuritaire pour les militants de Hong Kong et

- d'autres personnes dans des pays qui subissent actuellement des bouleversements politiques.
- Prolonger les délais d'établissement au moins jusqu'à la réouverture complète des frontières et la pleine reprise des voyages. IRCC pourrait également traiter l'établissement des demandeurs à l'étranger par courriel, comme ce qui se fait en ce moment pour les personnes au Canada, afin de leur permettre de venir au pays en tant que résidents permanents, indépendamment des restrictions de voyage.
- Fixer l'âge des enfants à charge en date du 1^{er} mars 2020, de sorte que, peu importe le moment où la demande est rouverte, ces enfants soient inclus dans la demande.
- Prolonger immédiatement le délai du rétablissement du statut de résident temporaire de 90 jours au moins jusqu'au 30 juin 2021. La date devrait être revue à mesure que la situation évolue.
- Permettre aux immigrants du regroupement familial qui ont déjà obtenu un visa de venir s'établir au Canada tout en respectant l'obligation applicable de se mettre en quarantaine imposée par les responsables de la santé publique.
- Mettre en place un programme spécial pour les réfugiés de Hong Kong et les autres militants du mouvement prodémocratie déjà au Canada afin de leur accorder le statut de résident permanent.
- Élargir les catégories de personnes admissibles à un permis de travail ouvert pour inclure les militants du mouvement prodémocratie de Hong Kong.
- Faire voter une loi pour des projets pilotes, y compris liés à la violence familiale, aux travailleurs vulnérables et aux membres de la famille non déclarés, avec des lignes directrices claires, tout en supprimant les niveaux de langue supérieurs des critères actuels.

À moyen et long terme :

- Mettre en œuvre un programme de régularisation afin d'offrir une voie d'accès à la résidence permanente pour toutes les personnes ayant un statut d'immigrant précaire, y compris les travailleurs migrants.
- En accord avec les provinces et territoires, élaborer des normes réglementaires nationales à adopter à l'échelle du pays pour la protection et la sécurité des travailleurs précaires et des travailleurs migrants.
- Rééquilibrer le programme global d'immigration en augmentant le regroupement familial et en assouplissant les critères pour qu'ils soient justes et plus inclusifs et en étendant le programme d'immigration économique aux demandeurs de tous les métiers et professions et niveaux de compétence (y compris tous les emplois considérés comme essentiels pendant la pandémie).
- Éliminer l'exigence du revenu vital minimum pour le parrainage des parents et des grands-parents afin de rendre le système d'immigration plus juste et équitable et compatible avec une approche de lutte contre le racisme.
- Supprimer le plafond pour le parrainage des parents et des grands-parents afin de faciliter le regroupement à l'intérieur d'un délai raisonnable.

- Mettre fin à toute la détention liée à l'immigration et mettre en œuvre des solutions de rechange dans les situations où la détention est jugée nécessaire, et ce, dans le respect des droits de la personne et de la dignité.
- Offrir des services d'établissement et d'intégration financés par IRCC pour tous indépendamment du statut.
- Mettre sur pied un organisme de surveillance indépendant doté de toutes les ressources pour l'Agence des services frontaliers du Canada.
- Annuler la non-admissibilité pour des raisons d'ordre criminel dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* (LIPR) pour éviter qu'une personne soit punie deux fois.
- Annuler l'Entente entre le Canada et les États-Unis sur les tiers pays sûrs.
- Augmenter les chiffres totaux pour le regroupement familial des réfugiés et inclure les parents comme membres de la famille pour les réfugiés selon la Convention qui présentent une demande de résidence permanente.
- Lever l'interdiction d'accès d'un an à l'examen des risques avant renvoi pour tous les demandeurs d'asile déboutés.
- Éliminer les frais de citoyenneté.
- Rendre tous les « programmes pilotes » permanents.
- Éliminer le statut d'immigrant comme critère d'admissibilité pour tous les programmes de prestations actuels et futurs du gouvernement, mais utiliser uniquement le critère de la « résidence » aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu.
- Confier à IRCC le mandat de recueillir et publier des données désagrégées axées sur la race pour toutes les catégories d'immigration et particulièrement le parrainage familial sur des facteurs comme les données démographiques sur le répondant ainsi que les membres de la famille parrainés, des données sur les exigences supplémentaires d'IRCC comme la conduite de tests ADN et des données sur les parrainages refusés ainsi que les raisons, particulièrement les raisons aux termes de l'alinéa 179b) de la LIPR.
- Confier à IRCC le mandat de prendre des mesures proactives pour lutter contre le racisme structurel et systémique, notamment les préjugés dans le processus de prise de décisions, et travailler avec les groupes de la société civile possédant une connaissance et une expérience éprouvées de la lutte contre le racisme systémique.